

Évaluation des risques associés au rôle de bénévole — Directive relative au document destiné aux superviseurs et au personnel des bénévoles

Lors de l'évaluation des risques, considérez tous les aspects du rôle des bénévoles. Identifiez les dangers potentiels, déterminez les précautions appropriées et signalez les tâches à éviter. Les principaux domaines à prendre en compte pendant l'évaluation des risques sont les suivants :

Physiques (ergonomiques, biologiques, chimiques), y compris, mais sans s'y limiter :

- Blessures physiques aux bénévoles
- Exposition à des conditions météorologiques extrêmes
- Mauvaise utilisation ou mauvais entretien de l'équipement
- Négligence en matière de sécurité incendie
- Exposition à des matières dangereuses
- Défaillance des dispositifs de sécurité aquatique
- Risque d'électrocution
- Lésions auditives dues au bruit
- Risques de glissade, de trébuchement et de chute
- Exposition à une mauvaise qualité de l'air
- Fatigue et surmenage
- Lacunes dans la documentation Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- Non-conformité dans la manipulation des matières dangereuses
- Violations des règles de sécurité alimentaire
- Mauvaise gestion du service d'alcool

Problèmes psychologiques et émotionnels, notamment, mais sans s'y limiter :

- Stress psychologique et traumatisme secondaire
- Épuisement mental des bénévoles
- Conflits entre les bénévoles et le personnel rémunéré
- Déficience des bénévoles due à la consommation de substances
- Obstacles à l'accessibilité pour les bénévoles ayant un handicap
- Violation des normes du travail pour les jeunes bénévoles
- Violation des mesures de protection des enfants et des jeunes

Sécurité, y compris, mais sans s'y limiter :

- Défaillance dans la préparation aux situations d'urgence
- Lacunes en matière de compétences en soins d'urgence
- Risques liés aux drones ou à la photographie aérienne
- Défaillance en matière de sécurité des déplacements et de l'hébergement
- Mauvaise manipulation d'armes ou d'armes à feu
- Incident de bousculade
- Mineurs bénévoles
- Activités bénévoles non supervisées

- Ratios de supervision inadéquats
- Formation et orientation insuffisantes
- Inadéquation des tâches et dérive des objectifs
- Disponibilité et fiabilité insuffisantes des bénévoles
- Dépendance à l'égard des bénévoles clés
- Chevauchement des rôles des bénévoles
- Violation des protocoles de sécurité des bases militaires
- Violation des mesures de protection des enfants et des jeunes

Il est également essentiel de prendre en compte les risques secondaires pour votre site et les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) dans les domaines suivants :

Risques financiers, y compris, mais sans s'y limiter :

- Mauvaise gestion financière
- Collecte de fonds ou demandes frauduleuses
- Vol ou détérioration de ressources
- Erreurs dans la gestion des espèces
- Dépassements budgétaires dus aux estimations des bénévoles
- Frais de bénévoles non récupérés
- Perte de revenus de parrainage due à une faute professionnelle
- Vol de marchandises
- Remboursements non autorisés
- Diminution des stocks dans les magasins, les cantines, etc.
- Reçus inexacts pour les donateurs et donatrices

Cybercriminalité et données, y compris, mais sans s'y limiter :

- Perte de confiance des parties prenantes à la suite d'une violation des données
- Violation de la confidentialité et de la vie privée
- Violation de la sécurité des données
- Collecte de données personnelles sans consentement
- Défaillance de la plateforme technologique
- Sous-déclaration des incidents

Réputation et aspects juridiques, y compris, mais sans s'y limiter :

- Utilisation abusive de la marque et des logos SBMFC
- Fausse représentation sur les réseaux sociaux
- Conflit d'intérêts
- Défense d'une cause politique ou idéologique
- Non-respect des politiques et procédures

Atténuation des risques/application des politiques

Pour chaque risque identifié, proposez une stratégie d'atténuation correspondante.

L'objectif est d'éliminer le risque tant pour le ou la bénévole que pour l'organisation. Si une disparition complète n'est pas possible, appliquez l'une des approches d'atténuation suivantes :

- **Atténuation par une formation renforcée** : réduit la probabilité ou l'impact du risque.
- **Atténuation par une supervision accrue** : assure une surveillance plus étroite afin de réduire le risque.
- **Atténuation par l'ajout d'équipements de protection individuelle** : réduit les risques de blessures mineures.
- **Disparition en retirant la tâche du rôle de bénévole** : élimine l'exposition en réattribuant la tâche.
- **Disparition en transférant la tâche à un employé ou une employée** : garantit que la tâche est effectuée par une personne disposant de l'autorité ou de l'expertise appropriée.

Énumérez toutes les politiques, procédures ou directives existantes qui soutiennent la stratégie d'atténuation proposée. Il peut s'agir de politiques organisationnelles, de normes de programme, de protocoles de formation ou d'exigences réglementaires qui contribuent à réduire ou à gérer le risque identifié.